

**Appel à projets conjoint**  
**Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes / Département de l'Ain**

Création d'un établissement d'accueil médicalisé (EAM) de 44 places pour adultes présentant un handicap psychique, des adultes cérébro-lésés et des adultes atteints du syndrome de Korsakoff.

Création d'une unité de répit de 10 places, non médicalisée, pour tous types de handicap, au sein de l'établissement d'accueil médicalisé, à compétence unique du Département de l'Ain.

-----  
**Commission d'information et de sélection du 09/06/2021**  
**Avis de classement**

La commission d'information et de sélection avait à se prononcer pour avis sur la transformation de places médicalisées du secteur sanitaire (SSR) en places d'établissement d'accueil médicalisé dans le secteur médico-social.

L'Association ORSAC (Organisation pour la santé et l'accueil) a déposé un dossier auprès de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ain.

Le projet a été instruit et soumis à la commission d'information et de sélection.

Sur 12 votants, il y a eu 11 votes :

=> 10 « avis favorable »

=> 1 « avis réservé »

=> 0 « avis défavorable »

Deux réserves ont été émises :

-les modalités d'admission des résidents sont à préciser par le futur gestionnaire.

-le délai d'ouverture de l'établissement afin d'éviter les ruptures de parcours pour les patients du SSR.

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, l'avis de classement de la commission de sélection est publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ain.

Il est également mis en ligne sur les sites internet de l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône Alpes et du Département de l'Ain.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 9 juin 2021

La Directrice départementale de l'Ain  
de l'Agence régionale de santé,

Co Présidente de la commission,



Catherine MALBOS

La Vice-présidente  
du Département de l'Ain  
en charge des Affaires sociales,  
Co Présidente de la commission,



Muriel LUGA GIRAUD

